



MAIRIE DE  
05380

# CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7

(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)

E-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 28/08/2020

Reçu en préfecture le 28/08/2020

Affiché le 28-08-20

ID : 005-210500369-20200827-D2020\_45-DE



## DELIBERATION n°45

DEPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES

Séance du Jeudi 27 Août 2020 à 18h30

Nombre de Membres  
Afférents au Conseil Municipal :  
15

**L'An Deux Mil vingt et le vingt-sept Août à dix-huit heures trente,**  
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances

En exercice : 15

**Sous la Présidence de M. BARRAL Jean-Marie**

Qui ont pris part à la  
délibération : 10

**Membres présents :** Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Anouck BONHOMME, Noëlle ROUX, Didier ELZEARD, Didier NICARD, Yves BARTHALAIS, Patrick RANOCCHI, Véronique GENSUL, Lucie ANTHOINE

Date convocation :  
14/08/2020

**Membres excusés :** Anne-Marie FABRE pouvoir à Xavier LONG, Céline REGNAULT pouvoir à Lucie ANTHOINE, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Noredine FRIH pouvoir à Véronique GENSUL

**Membres absents :** Thomas BETH

**Secrétaire de séance :** Anouck BONHOMME

Vote	
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

**Objet : Tarifs garderie méridienne, année 2020/2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de fixer pour l'année scolaire 2020/2021 les tarifs de la garderie méridienne.

Il propose que la facturation soit basée par période avant et après repas en fonction de l'Avis d'Impôt 2020 (impôt sur les revenus de l'année 2019).

Les horaires de garderie méridienne sont de 11h30 à 12h30 et de 13h à 13h20.

Les tarifs sont revus à la baisse suite à la commission finances/jeunesse du 23/07/2020, le nombre de tranches est réduit et une nouvelle tranche de 901 à 1500 créée.

IMPOTS SOUMIS AU BAREME (Ligne 14)	Garderie avant repas 11H30 à 12H30	Garderie après repas 13H00 à 13H20
0 à 350	0,40 €	0,35 €
351 à 900	0,60 €	0,50 €
901 à 1500	0,85 €	0,80 €
Plus de 1500	0,95 €	0,90 €

Les PAI se verront facturer deux heures de garderie méridienne selon l'avis d'imposition soumis au barème.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** les tarifs exposés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

  
Le Maire  
Jean-Marie BARRAL